



MEDIATION

Notre action

Médiation dans la résolution de conflits en lien avec l'exploitation agricole

Qu'est-ce qu'une telle prestation peut vous apporter ?

✓ Les clients disposent d'une aide externe et neutre pour aborder leurs désaccords et trouver ensemble une solution à mettre en œuvre acceptable de tous

Quels sont les documents remis ?

▪ Selon les situations, convention précisant les termes de l'accord défini entre les parties

Quels sont les exemples de situations où une telle prestation est utile ?

- Je me suis fâché avec mon propriétaire et il me menace de résilier mon bail.
- La relation avec mon associé est devenue difficile. Nous ne sommes plus sur la même longueur d'onde et nous souhaitons mettre un terme à notre collaboration.
- Ma ferme est en bordure de zone à bâtir. Deux voisins s'adressent régulièrement à l'administration communale pour se plaindre du bruit de mon exploitation.

Combien ça coûte ?

2-10 heures, selon la complexité de la situation, au tarif horaire de la FRI ⁽¹⁾

(1) Les tarifs abonnés et non abonnés sont consultables sur le site de la FRI.

Quelles sont les prestations voisines délivrées par la FRI ?

- Appui à la conduite de séances bilan de toutes formes de collaboration
- Conseil, accompagnement et formalisation contractuelle de dissolution et liquidation de collaborations
- Etablissement d'une proposition de liquidation du régime matrimonial dans le cadre d'un divorce

Qui contacter à la FRI pour en savoir plus ?

Fabrice Berret et les conseillers en gestion d'entreprise de la FRI